



Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes · Conseil du Gard

Maison des Professions Libérales et de Santé de Nîmes - Parc Georges Besse, allée Norbert Wiener 30900 NIMES

## SERMENT D'ENGAGEMENT À RESPECTER LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

Reproduire à la main la phrase ci-dessous, **dater et signer** :

« Je soussigné(e), **Nom, Prénom**, né(e) le **date de naissance**, atteste devant le Conseil de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes du Gard, avoir pris connaissance du code de déontologie des masseurs-kinésithérapeutes et fais le serment de le respecter. »

Date :

Signature :

Le code étant paru le 5 novembre 2008 au journal officiel, **vous avez jusqu'au 6 février 2009 pour faire parvenir cette déclaration au Conseil du Gard.**

Références réglementaires :

Code de la Santé Publique : Art. R.4321-142. Tout masseur-kinésithérapeute, lors de son inscription au tableau, atteste devant le conseil départemental de l'ordre qu'il a eu connaissance du présent code de déontologie et s'engage sous serment écrit à le respecter.

Décret n°2008-1135 du 3 novembre 2008, Art. 2. - I.

Au plus tard trois mois après la date de la publication du présent décret, les masseurs-kinésithérapeutes en fonctions et inscrits au tableau de l'ordre sont tenus de déclarer sur l'honneur au conseil départemental dont ils relèvent qu'ils ont pris connaissance des règles de déontologie et qu'ils s'engagent à le respecter.